# Répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux en 2018. Opérations prioritaires. Circulaire n° INTB1804776J du 9 mars 2018

## Revue - Vie Communale

### Source - Circulaire

En 2018, il est procédé à une augmentation exceptionnelle de la DETR, à hauteur de 1,046 Mds€. La note d'information n° INTB1804776J du 9 mars 2018 indique les catégories d'opérations désignées comme prioritaires en vue de la répartition de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) en 2018. Cette note d'information invite les destinataires à lancer dès à présent les appels à projets et à réunir la commission départementale d'élus prévue à l'article L 2334-37 du CGCT en vue d'établir les priorités locales de programmation de cette dotation. Elle précise la liste des communes et EPCI éligibles à la DETR consultable sur le site intranet de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), et présente en annexe le montant de l'enveloppe DETR 2018 de chaque département.